

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2026-69 – Règlementation de la circulation rue des combes pour les travaux ENEDIS pour Mac Donald et Alcatraz

Le Maire de MAICHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande effectuée par SOGEA ENVIRONNEMENT BFC

Vu l'avis favorable du Conseil départemental

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation pour permettre la tenue de travaux ENEDIS pour Mac Donald et Alcatraz

A R R E T E

Article 1 : Du lundi 07 septembre 2026 au Lundi 26 octobre 2026 la circulation sera alternée rue des combes entre l'entrée de la commune et le n° 16.

Article 2 : SOGEA ENVIRONNEMENT BFC mettra en place l'alternat et la signalisation qui s'imposent pour matérialiser le présent arrêté et protéger les usagers.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera affichée sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de Maîche,
- Mme La Directrice Générale des services de la ville de Maîche
- Monsieur le responsable du Centre de Secours et d'Incendie de Maîche
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville de Maîche.

A Maîche, le 04/09/2026

Le Maire,
Régis LIGIER



Ville de Maîche

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maîche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr